

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **quatorzième jour de décembre 2009**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

09-12-350

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 9 novembre 2009 et du 30 novembre 2009.

ADOPTÉE

Déclaration d'intérêts pécuniaires

Le greffier indique que les membres du conseil, Gilles Fortier, Alain Rivard, Rock Paquin, Serge Bizier, Fernand Ruel, Laurier Chagnon et Claude Côté ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, tel qu'exigé à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

09-12-351

Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2010

Sur une proposition de le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le calendrier des séances ordinaires 2010 du conseil municipal qui auront lieu en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville :

Lundi : 11 janvier 2010 à 20h
Lundi : 8 février 2010 à 20h
Lundi : 8 mars 2010 à 20h
Mardi : 12 avril 2010 à 20h
Lundi : 10 mai 2010 à 20h
Lundi : 14 juin 2010 à 20h
Lundi : 12 juillet 2010 à 20h
Lundi : 9 août 2010 à 20h
Lundi : 13 septembre 2010 à 20h
Mardi : 12 octobre 2010 à 20h
Lundi : 8 novembre 2010 à 20h
Lundi : 13 décembre 2010 à 20h

Lundi : 20 décembre 2010 à 19h30 Budget
Lundi : 20 décembre 2010 à 20h

ADOPTÉE

Indicateurs de gestion – Reddition de comptes – déposés tels que présentés par le maire, Gilles Fortier, et que ce rapport soit publié sur le site web de la Ville.

09-12-352

Assises 2010 à l'UMQ

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et 3 conseillers à participer au congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu à Québec les 13, 14 et 15 mai 2010.

QUE le conseil autorise la trésorière à effectuer les déboursés relatifs à l'inscription, à l'hébergement, au déplacement et aux frais de subsistance des élus municipaux et du directeur général qui participeront à ce congrès.

ADOPTÉE

Plan de répartition et de destination des immeubles de la CSBF – déposé.

09-12-353

Ratification des chèques, des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| - En date du 11 novembre 2009 | |
| - nos 9CH001812 à 9CH001815 | 19 338.83 \$ |
| - En date du 13 novembre 2009 | |
| - nos 9CH001816 à 9CH001821 | 2 827.76 \$ |
| - En date du 20 novembre 2009 | |
| - nos 9CH001822 à 9CH001824 | 36 240.73 \$ |
| - En date du 23 novembre 2009 | |
| - nos 9CH001825 & 9CH001828 | 73 957.62 \$ |
| - En date du 26 novembre 2009 | |
| - no 9CH0001829 | 1 729.79 \$ |
| - En date du 2 décembre 2009 | |
| - no 9CH001830 | 10 733.78 \$ |
| - En date du 7 décembre 2009 | |
| - nos 9CH001831 à 9CH001833 | 18 932.81 \$ |

Fonds immobilisation :

| | |
|--|--------------|
| - En date du 7 décembre 2009 | |
| - no 9CH200046 | 11 255.50 \$ |
| - dépôts salaires des périodes 200945 à 200948 | |

ADOPTÉE

09-12-354

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Fonds administration :

- En date du 14 décembre 2009
- nos 9CH001834 à 9CH001987 389 511.86 \$

Fonds immobilisation :

- En date du 14 décembre 2009
- nos 9CH200047 & 9CH200048 77 759.93 \$

ADOPTÉE

09-12-355

Avis de motion – Règlement général de taxation 2010

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la taxation générale 2010.

09-12-356

Avis de motion – Règlement de tarification 2010 pour la gestion des matières résiduelles

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2010 pour la gestion des matières résiduelles.

09-12-357

Avis de motion – Règlement de tarification 2010 pour le service d'aqueduc

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2010 pour le service d'aqueduc.

09-12-358

Avis de motion – Règlement de tarification 2010 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2010 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

09-12-359

Soumissions pour un emprunt de 471 300 \$ par billets – Adjudication

Il est proposé par le conseiller Rock Paquin, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de la *Banque Royale du Canada* pour son emprunt de 471 300 \$ par **billets** en vertu des règlements d'emprunt numéros 2000-2, 2003-68 et 2008-145, au prix de 100,0, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

| | | |
|------------|--------|------------|
| 36 500 \$ | 3.49 % | 22-12-2010 |
| 37 800 \$ | 3.49 % | 22-12-2011 |
| 39 100 \$ | 3.49 % | 22-12-2012 |
| 40 500 \$ | 3.49 % | 22-12-2013 |
| 317 400 \$ | 3.49 % | 22-12-2014 |

Que les **billets**, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

09-12-360

Concordance des règlements touchés par le financement permanent

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billet un montant de 471 300 \$;

| RÈGLEMENT NUMÉRO | POUR UN MONTANT DE \$ |
|------------------|-----------------------|
| 2000-2 | 29 000 \$ |
| 2003-68 | 102 300 \$ |
| 2008-145 | 340 000 \$ |

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Alain Rivard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 471 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2000-2, 2003-68 et 2008-145 soit réalisé;

QUE les **billets** soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les **billets** soient datés du 22 décembre 2009;

QUE les intérêts sur les **billets** soient payables semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|------|----------------------------|
| 2010 | 36 500 \$ |
| 2011 | 37 800 \$ |
| 2012 | 39 100 \$ |
| 2013 | 40 500 \$ |
| 2014 | 41 900 \$ |
| 2014 | 275 500 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Princeville doit émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 décembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2008-145, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

09-12-361

Annulation de solde résiduel sur règlement d'emprunt no 2007-135

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2006-111 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 1 009 600 \$;

ATTENDU QU' il existe un solde de 20 800 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Il est par conséquent, proposé par le conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, et résolu unanimement que le montant de la dépense du règlement no 2006-111 soit réduit de 1 030 400 \$ à 1 009 600 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

09-12-362

Modification du financement établi par résolution 09-02-034

ATTENDU QUE la confection des plans et devis des travaux d'infrastructures pour la rue Richard a été réalisée mais que les travaux n'ont pas été exécutés;

ATTENDU QUE cette confection de plans ainsi que ces travaux devaient être financés à même la subvention de la taxe d'accise;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la dépense du mandat donné à Teknika HBA, ingénieurs, pour la confection des plans et devis des travaux d'infrastructures de la rue Richard soit financée à même le fonds des activités financières 2009.

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes - Le greffier indique les noms d'organismes qui ont déposé les états financiers : Soccer mineur, Festival du Cheval et le Hockey mineur – classé.

09-12-363

Contrat 2010 de services d'entretien de logiciels d'applications municipales

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées, au coût de 22 246.97 \$ (avant taxes), pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 avec la compagnie GFI Solutions d'affaires;

Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ces contrats.

ADOPTÉE

09-12-364

Contrat 2010 de dépannage des équipements informatiques

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de services de dépannage des équipements informatiques, au

coût de 5 163.00 \$ (avant taxes) pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc.;

Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ces contrats.

ADOPTÉE

Augmentation de salaire de la coordonnatrice de la Bibliothèque – remis à la semaine prochaine.

09-12-365

Modification d'une compensation pour services rendus pour les bénévoles de la bibliothèque

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'apporter une modification à la compensation monétaire aux bénévoles de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger pour les services particuliers suivants :

- Transport et traitement des envois 20 \$/semaine
de livres par courrier

ADOPTÉE

09-12-366

Acquisition d'un moniteur-défibrillateur pour les premiers répondants

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'acquérir un moniteur-défibrillateur (E-Séries modeDEA) auprès de Zoll Médical Canada pour le prix de 21 011.70 \$, avant les taxes et incluant la reprise de l'équipement actuel;

QUE cette dépense est financée en partie, pour un montant de 7 500 \$, par les subventions 2009 fournies par l'Agence régionale de la Santé et des Services sociaux et en partie pour un montant de 15 160 \$ par le fonds de roulement;

QUE le remboursement au fonds de roulement s'effectue en quatre versements annuels de 3 790 \$.

ADOPTÉE

09-12-367

Services de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour 2010

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de retenir le forfait de base de la Société protectrice des Animaux d'Arthabaska pour le prix de 2 860,50 \$ avant les taxes, pour l'année 2010.

ADOPTÉE

09-12-368

Règlement no 2009-169 décrétant une dépense et un emprunt de 130 000 \$ pour l'acquisition d'une chenillette pour déneigement des trottoirs

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2009-169 décrétant une dépense et un emprunt de 130 000 \$ pour l'acquisition d'une chenillette pour déneigement des trottoirs

ADOPTÉE

09-12-369 **Soumissions pour l'entretien ménager de certains édifices municipaux**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions déposé par le greffier adjoint pour l'entretien ménager de certains édifices municipaux pour 2010 et 2011;

Sur la proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien pour certains édifices municipaux au plus bas soumissionnaire conforme Le Groupe Lavotech inc. au prix de :

| | |
|-------------------------|--|
| Hôtel de Ville | 25 802.73 \$ avant taxes pour 2010 25 802.73 \$ avant taxes pour 2011 |
| Bibliothèque municipale | 17 924.30 \$ avant taxes pour 2010 17 924.30 \$ avant taxes pour 2011 |

ADOPTÉE

09-12-370 **Taux de transport de neige – Saison 2009-2010**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1.037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2009-2010.

ADOPTÉE

09-12-371 **Entente industrielle avec la fromagerie Madame Chèvre Itée**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, Gilles Fortier, et le directeur général, Mario Juaire, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité avec la Fromagerie Madame Chèvre Itée pour son établissement du 475, rue Saint-Jean-Baptiste Nord à Princeville.

ADOPTÉE

09-12-372 **Demande à la MRC - Aménagement de cours d'eau**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement de cours d'eau sur la rivière Bulstrode sont nécessaires sur le lot 4C rang 12 du Canton de Stanford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et résolu unanimement que la Ville de Princeville demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge la demande de la Ferme Légil inc. pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une section de la rivière Bulstrode afin que soit enlevé l'îlot qui s'est formé dans la rivière. Également, les frais reliés à ses travaux sont entièrement à la charge de la Ferme Légil inc.

ADOPTÉE

09-12-373 **Approbation du budget 2010 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil approuve les prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville lesquelles prévoient un déficit d'opération de 162 734 \$ et une participation de la Ville de Princeville d'un montant de 16 273 \$.

ADOPTÉE

09-12-374

Nomination au Comité consultatif d'urbanisme et modification de la date de départ des mandats

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'établir la durée des mandats au comité consultatif d'urbanisme de la façon suivante :

- pour les membres du conseil, le mandat de deux ans commence en novembre 2009 ;
- pour les membres issus du milieu, leur mandat actuel se terminant en mars, le mandat suivant se terminera en novembre 2010 ;

QUE les conseillers Fernand Ruel, Claude Côté et Alain Rivard soient nommés pour être membre du comité consultatif d'urbanisme à partir de novembre 2009 pour deux ans.

ADOPTÉE

09-12-375

Projet d'acte de cession de rues et consentement de servitudes au Faubourg du golf

ATTENDU les dispositions relatives aux cessions de rues du règlement de lotissement;

ATTENDU le projet d'acte de cession et de servitudes préparé par André Baril, notaire;

ATTEDNU l'entente pour le partage de travaux municipaux pour les rues Grégoire et Desrochers avec 9074-5126 Québec inc.;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de procéder à l'acquisition des rues Grégoire et Desrochers ainsi que de trois servitudes pour desservir trois propriétés situées sur le boulevard Baril, et ce, à titre gracieux, auprès de 9074-5126 Québec inc.;

QUE le maire, Gilles Fortier, et le directeur général, Mario Juaire, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville l'acte de cession préparé par André Baril, notaire.

ADOPTÉE

09-12-376

Changement de numéro de porte rue St-Jacques Ouest

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la résidence portant présentement le numéro de porte 1215 de la rue Saint-Jacques Ouest, appartenant à Audrey Levasseur et Jacky Cayer, porte dorénavant le numéro 1211 de la même rue;

QUE les frais occasionnés par ce changement soient remboursés aux occupants.

ADOPTÉE

09-12-377

Demande de dérogation mineure – Jean-Paul Gagnon

ATTENDU QUE la superficie supplémentaire pour le garage privé est minime;

ATTENDU QUE la localisation de l'entrée sur la rue Leclerc s'adapte au secteur;

ATTENDU QUE l'empiètement dans la marge avant du côté de la rue Pellerin est atténué par la distance du pavage de la rue.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 340, rue Leclerc, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Gagnon afin de permettre l'agrandissement et la transformation de l'abri d'auto en garage privé de 65,55 m² avec une marge avant de 1,75 mètre au lieu de 7,5 mètres du côté de la rue Pellerin et l'entrée localisée à environ 6 m de l'intersection au lieu de 7,5 m. Ce qui représente p/r à la réglementation en vigueur une dérogation de 2,5 m² de plus pour la superficie du garage privé, 5,75 mètres pour la marge avant du côté de la rue Pellerin et 1,50 mètre pour la localisation de l'entrée sur la rue Leclerc .

ADOPTÉE

09-12-378

Demande de dérogation mineure – Thibodeau autos

ATTENDU QUE cette nouvelle construction favorisera la protection de l'environnement ;

ATTENDU QUE la superficie demandée cadre bien avec l'ensemble de la propriété.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 383, Route 116 Est, la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie 9034-1520 Québec inc. Thibodeau Autos afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 223 m², ce qui représente une superficie de 138 m² de plus que la superficie permise à la réglementation en vigueur tout en étant détaché des bâtiments existants.

ADOPTÉE

09-12-379

Demande à la CPTAQ – France Pellerin et Alain Légaré

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de France Pellerin et Alain Légaré pour obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'acquérir une superficie de 3 465 m² pour la construction d'une résidence et de ses accessoires sur partie du lot P-11B rang 10 du cadastre du canton de Stanfold;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé fait partie d'un périmètre d'urbanisation secondaire de 60 mètres de profondeur au plan de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de construction est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT l'article 58.2 de la loi, nous informons la commission qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriés disponibles pour la construction résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

09-12-380

Vente d'un terrain résidentiel – 85 Lavergne

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à David Comeau et Myhamh Hua ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 247-1-84 et 247-1-64-2 (85 Lavergne) pour le prix de 15 154.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir;

Que la résolution no 09-11-335 portant sur le même objet est annulée.

ADOPTÉE

09-12-381

Vente d'un terrain résidentiel – 155 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Paul Grondin et Nicole Jacques ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-232 (155 Lecours) pour le prix de 15 581.82 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

09-12-382

Mandat de courtage 2010 pour terrains résidentiels

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prolonger, pour l'année 2010, le mandat du courtier immobilier agréé, M. Marcel Fontaine, sous la bannière UNIVERSEL, agence immobilière située à Princeville pour la vente des terrains résidentiels appartenant à la ville de Princeville.

ADOPTÉE

09-12-383

Demande de prolongation de délai de construction – Gestion Luc Richard inc.

ATTENDU QUE le délai de construction, déjà prolongé d'une année, accordé à Gestion Luc Richard inc, pour la propriété de la rue Jérémie-Pacaud, se terminait le 23 juin 2009;

ATTENDU QU'avis a été transmis à Gestion Luc Richard inc. concernant la clause de rétro-cession indiquée au contrat notarié de cette transaction;

ATTENDU QU'aucun des arguments inclus dans la nouvelle demande de prolongation de délai ne justifie d'y donner droit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, et unanimement résolu de ne pas accorder de délai supplémentaire de construction sur le lot 30 (rang 8), rue Jérémie-Pacaud;

De donner instructions à notre procureur, Sylvain Beauregard, avocat, de prendre les procédures adéquates pour faire respecter la clause de rétro-cession.

ADOPTÉE

Accord pour utilisation des plans de comptoirs de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger par Réseau Biblio – semaine prochaine

09-12-384

Réseau de prévention suicide des Bois-Francs

Sur la proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'achat de quatre billets au montant total de 240 \$, afin de participer à la soirée bénéfice organisée par le Réseau de prévention suicide des Bois-Francs inc, le 5 février 2010.

ADOPTÉE

09-12-385

Élèves POM 2 de la Polyvalente La Samarre

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de prêter, sans frais, l'utilisation du Centre communautaire Pierre-Prince, pour une activité de financement, aux élèves du Programme Ouverture sur le Monde, cette activité ayant eu lieu le 11 décembre dernier.

ADOPTÉE

09-12-386

Association de fibromyalgie des Bois-Francs

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'accorder à l'Association de Fibromyalgie une aide financière au montant de 100 \$.

ADOPTÉE

09-12-387

Entente avec Peinture récupérées du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire offrir à ses citoyens la possibilité de disposer de leurs résidus de peinture en tout temps sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville en collaboration avec Peintures Récupérées du Québec inc. désire conclure une entente sur la disposition des résidus de peinture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté et il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer une entente de services pour la disposition des résidus de peinture sur le territoire de la Ville de Princeville avec Peintures Récupérées du Québec inc.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

09-12-388

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière